

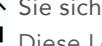
DE SICHERHEITSHINWEISE FÜR 8 SEASONS DESIGN AUSSENLEUCHTE

! BEACHTEN SIE FÜR IHRE SICHERHEIT DIE NACHFOLGENDEN SICHERHEITSHINWEISE, DENN SO VERHINDERN SIE DAS RISIKO SCHWERER VERLETZUNGEN SOWIE VON STROMSCHLAG UND BRAND.

01. Benutzen Sie die Leuchte ausschließlich gemäß ihrer bestimmungsgemäß Verwendung. Es wird keine Haftung für Schäden übernommen, die durch Nichteinhalten der Anweisungen oder unsachgemäße Behandlung entstehen.
02. Außenleuchten dürfen sowohl im Innen- als auch im Außenbereich verwendet werden.
03. Der Anschluss der Leuchte soll im Außenbereich an eine ordnungsgemäß nach VDE 0100 errichtete Schutzkontaktsteckdose erfolgen. Der Steckdosenstromkreis soll durch einen Fehlerstromschutzschalter mit einem Bemessungsdifferenzstromkreis von maximal 30mA geschützt sein. Verwenden Sie nur Verlängerungskabel, die auch für den Außenbereich geeignet sind.
04. Die Leuchten sind nicht für eine Wand- oder Deckenmontage vorgesehen.
05. Die Leuchte darf nicht angeschlossen und verwendet werden, wenn sie schon einmal fallen gelassen wurde oder sichtbare Anzeichen von Beschädigungen aufweist. Eine Prüfung und ggf. Reparatur der Leuchte darf nur durch einen Fachbetrieb des Elektrohandwerks oder dem Hersteller durchgeführt werden. Erst nach fachmännischer Reparatur darf die Leuchte wieder verwendet werden.
06. Zur Vermeidung von Gefährdungen darf eine beschädigte äußere flexible Leitung dieser Leuchte ausschließlich von einer Fachkraft des Elektrohandwerks oder dem Hersteller ausgetauscht werden.
07. Leuchten sind kein Spielzeug. Die Leuchte darf, wie alle elektrischen Geräte, nicht Kindern oder anderen unbefugten Personen zugänglich gemacht werden.
08. Vor der Montage, dem Lampenwechsel und der Reinigung muss der Netztecker aus der Steckdose gezogen werden und die Netzspannung abgeschaltet sein. Sicherungsschalter auf „AUS“ oder Sicherung herausdrehen. Anschließend muss an der Netzeleitung die Spannungs- freiheit festgestellt werden.
09. Verwenden Sie nur Leuchtmittel mit max. 11,5W 240V ~50Hz, erhältlich beim Hersteller und im Fachhandel. Beachten Sie den maximal zulässigen Höchstwert. Nur Leuchtmittel selber Bauart und Leistung verwenden.
10. Bestandteile der Leuchte und vor allem das Leuchtmittel werden im Betrieb heiß. Ein ausreichender Abstand zu leicht entflammablen Gegenständen (z. B. Gardinen, Vorhängen) oder Materialien ist einzuhalten.
11. Legen und hängen Sie keine Gegenstände über Leuchte und Leuchtmittel, es besteht Kurzschluss- und Brandgefahr.
12. Lassen Sie Leuchte und Leuchtmittel abkühlen, bevor Sie das Leuchtmittel wechseln oder die Leuchte reinigen.
13. Die Pflege von Leuchten beschränkt sich auf die Oberflächen. Es darf keine Feuchtigkeit in die spannungsführenden Teile der Leuchte gelangen. Verwenden Sie zum Reinigen nur ein leicht angefeuchtetes Tuch, keine scharfen Reinigungsmittel.
14. Zur Vermeidung von Feuer, Kurzschluss und Verletzungen dürfen keine Teile der Leuchte in Wasser oder andere Flüssigkeiten getaucht werden.
15. Die Leuchte darf nicht in einer Vertiefung aufgestellt werden, wo sich Wasser sammeln könnte.
16. Verpackungsmaterialien, wie z. B. Folienbeutel gehören nicht in Kinderhände. Bewahren Sie das Verpackungsmaterial für Kinder unerreichbar auf. Entsorgen Sie es entsprechend aktueller örtlicher Vorschriften.
17. Machen Sie ausgediente Leuchten sofort unbrauchbar. Die Leuchte ist danach unter Berücksichtigung der örtlichen Bestimmungen zu entsorgen.
18. Bewahren Sie die Sicherheitshinweise an einem sicheren Ort auf und machen Sie diese auch anderen oder späteren Benutzern zugänglich.

Spannungsversorgung und Leuchtmittel: 240V ~50Hz, E27-Leuchtmittel max. 11,5W 240V ~50Hz

 Umweltvorschriften: Geräte, die mit dem nebenstehenden Symbol gekennzeichnet sind, dürfen nicht mit dem Hausmüll entsorgt werden. Sie sind verpflichtet, solche Elektro- und Elektronik-Altgeräte separat zu entsorgen. Informieren Sie sich bitte bei Ihrer Kommune über die Möglichkeiten der geregelten Entsorgung.
Diese Leuchte entspricht den gültigen europäischen Normen CE. Schutzklasse IP44.

 IP44

EN SAFETY INSTRUCTIONS FOR 8 SEASONS DESIGN OUTDOOR LIGHTING

! FOR YOUR OWN SAFETY AND TO AVOID THE RISK OF SERIOUS INJURY AS WELL AS ELECTRIC SHOCKS AND CONFLAGRATION PLEASE TAKE NOTICE OF THE FOLLOWING SAFETY INSTRUCTIONS.

01. Use the light only in accordance with regulations. We assume no liability for any damages, that occur as a result of non-compliance with the given instructions or inappropriate treatment of our product.
02. You may use our outdoor lighting systems for inside and outside lighting whereas the indoor lighting systems are made for inside use only.
03. The lamp must be connected with an earthed socket especially for outdoor use. Make sure that the socket is certified by VDE 0100. The current circuit of the earthed socket shall be secured by a fault-current circuit breaker with a maximum of 30mA. Use only extension cords that are also suitable for outdoor use.
04. Do not cover the light with any object or material since that involves the risk of short circuit and fire.
05. You may not put your light into operation if it has been dropped or if it shows visible signs of damage. A checkup and, if necessary, a repair may only be carried out by a specialized company for electronics or the manufacturer. Not until this has happened you may use your light again.
06. To avoid possible danger a damaged exterior flexible line may only be replaced by a qualified electrician or the manufacturer.
07. Since our lighting systems are no toys, the lights have to be kept out of the reach of children and other unauthorized people.
08. Prior to installation, replacement of light bulb and cleaning the power plug must be removed from the electric socket and the power supply must be turned off. Fuse switches also need to be turned off or the fuse must get completely unscrewed. Afterwards the loss of electric potential of the power cable must be examined.
09. Use only bulbs with a maximum of 11,5W 240V ~50Hz available from the manufacturer or your specialized retailer. Please pay regard to the permitted maximum. Only use illuminates of the same construction and power.
10. Parts of the lighting system and especially the illuminate may increase their temperature significantly, so you have to keep it away from easily inflammable material or items like curtains.
11. Do not cover the lamp and before replacing the bulb deviennent conçues exclusivement pour un usage en intérieur.
12. Before replacing the illuminate or cleaning, the lighting system needs to be able to cool down.
13. Only clean the surface of the light. Moisture must be kept from the voltage-carrying parts of the lighting system. Use a slightly damp cloth to clean the outside. Do not apply any aggressive cleaning fluids.
14. To avoid the risk of fire, short circuit and injury no parts of the lighting systems are allowed to be dunked into water or other liquids.
15. The lamp should not be placed in a well where water could collect.
16. Keep any packaging e.g. plastic bags away from children since they involve the risk of serious injury or death. Dispose your waste complying with your local regulations.
17. Render disused lights useless immediately. Afterwards dispose them complying with your local regulations.
18. Store these safety instructions in a safe place and reachable for other or following users of the lighting system.

Power supply and illuminate: 240V ~50Hz, bulb E27 max. 11,5W 240V ~50Hz

 Environmental instructions: Devices, marked with the opposite symbol, may not be disposed with the domestic waste. You are obligated to dispose such electric devices separately. Please inform yourself of the correct way of disposing waste electric equipment in your region
This lighting system corresponds to the legal European norm CE. Safety class IP44.

 IP44

FR CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR LES LAMPES DESIGN D'EXTÉRIEUR

! POUR VOTRE SÉCURITÉ, Veuillez respecter les consignes de sécurité suivantes afin d'éviter tout risque de blessures graves par électrocution ou d'incendies.

01. Utilisez la lampe uniquement selon un usage conforme. Toute responsabilité sera déclinée concernant les dommages liés au non-respect des consignes ou à une mauvaise utilisation.
02. Les lampes d'extérieur peuvent aussi bien être utilisées en extérieur qu'en intérieur. Les lampes d'intérieur sont conçues exclusivement pour un usage en intérieur.
03. Le branchement d'une lampe en extérieur doit être effectué sur une prise de courant avec mise à la terre installée selon la norme VDE 0100. Le circuit électrique de la prise doit être protégé par un disjoncteur différentiel de 30mA. Utilisez uniquement des rallonges conçues pour l'extérieur.
04. Ne déposez ou n'accrochez rien sur la lampe et l'ampoule, il existe un risque de court-circuit et d'incendie.
05. De la aarding van de stekker aansluiting dient aan de norm VDE 0100 te voldoen, de aarding moet worden beschermd door een RCD met een nominale reststroom van 30mA. Gebruik alleen verlengsnoeren die hier voor geschikt zijn.
06. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
07. U kan onze outdoor verlichting zowel binnenshuis als buiten gebruik. De indoor verlichting kan echter uitsluitend binnenshuis gebruikt worden!
08. De aarding van de stekker aansluiting dient aan de norm VDE 0100 te voldoen, de aarding moet worden beschermd door een RCD met een nominale reststroom van 30mA. Gebruik alleen verlengsnoeren die hier voor geschikt zijn.
09. Utilisez uniquement des ampoules avec max. 11,5W 240V ~50Hz disponibles chez le constructeur ou dans des magasins spécialisés. Ne dépassez pas la valeur maximale préconisée. N'utilisez que des ampoules de même type et de même puissance.
10. Les parties de la lampe et avant tout l'ampoule deviennent brûlantes au cours du fonctionnement. Eloignez la lampe des objets (ex. rideaux, voilages) ou matériaux facilement inflammables.
11. Do not cover the light with any object or material since that involves the risk of short circuit and fire.
12. Laissez refroidir la lampe et l'ampoule avant le remplacement de l'ampoule ou l'entretien de la lampe.
13. Only clean the surface of the light. Moisture must be kept from the voltage-carrying parts of the lighting system. Use a slightly damp cloth to clean the outside. Do not apply any aggressive cleaning fluids.
14. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
15. La lumière ne doit pas être placée dans un puits où l'eau pourrait s'accumuler.
16. Les matériaux d'emballage, comme par exemple les sacs plastiques ne sont pas à laisser entre les mains des enfants. Stockez-les dans un endroit hors de leur portée.
17. Les lampes ne sont pas des jouets. La lampe, comme tout autre appareil électrique, ne doit pas être laissée à la portée des enfants ou autre personne non-autorisée.
18. Assurez-vous immédiatement que les lampes usagées ne soient plus utilisables. La lampe doit être ensuite jetée en prenant en considération les directives locales.
19. Om brand, kortsluiting of verwondingen te voorkomen, moet de verluchting steeds afkoelen voor dat u een lamp vervangt of de verluchting reinigt.
20. De lampen zijn niet geschikt voor bevestiging op muren of aan plafonds, tenzij anders aangegeven.
21. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
22. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
23. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
24. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
25. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
26. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
27. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
28. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
29. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
30. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
31. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
32. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
33. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
34. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
35. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
36. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
37. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
38. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
39. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
40. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
41. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
42. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
43. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
44. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
45. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
46. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
47. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
48. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
49. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
50. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
51. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
52. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
53. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
54. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
55. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
56. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
57. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
58. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
59. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
60. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
61. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle est déjà tombée une fois ou si elle montre des signes visibles d'endommagement. Un contrôle et éventuellement une réparation de la lampe ne peuvent être effectués que par un électricien ou par le constructeur. Ce n'est qu'après ce que vous pouvez utiliser à nouveau la lampe.
62. La lampe ne doit pas être branchée ou utilisée si elle